



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre

**Délibération n°2023-40 : Demande de soutien à l'investissement communal pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 23 septembre 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 17
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. NAWROCKI, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN, Marie GALANO donne pouvoir à M. GLEIZE		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Hélène MORONVALLE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement du soutien à l'investissement communal 2023-2028 adopté par délibération 2023-11 du Conseil communautaire de la CPS du 20 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, ressources humaines et intercommunalité du jeudi 21 septembre 2023,

Vu la fiche projet annexée à la présente délibération ;

Considérant le projet de la Commune de rénover la salle polyvalente pour améliorer le confort thermique en cherchant à limiter les surchauffes en été et les courants d'air en hiver et réduire les consommations énergétiques globales,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : autorise M. le Maire à demander le soutien à l'investissement communal (SIC) à hauteur de 34 875 € HT affecté à la rénovation énergétique de la salle polyvalente et à signer la convention correspondante.

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20230927-2023\_40-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallaan

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20230927-2023\_40-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023